

Arrêté du 14 novembre 2008 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

14/11/2008

Consulter également [l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale](#)